



COMPETITEURS 2019-2020

**ARTISTIQUE
SYNCHRO**

Niveau (lame / médaille)
Date du certificat médical:

Inscription Réinscription

Nom	_____		
Prénom	_____		
Adresse	CP	Ville	_____
Né(e) le	_____		
à	_____		
Téléphone	_____		
Email PATINEUR	_____		OBLIGATOIRE
Email PARENTS	_____		OBLIGATOIRE

Parents			
Père			
Nom	_____		
Prénom	_____		
Adresse	CP	Ville	_____
Téléphone	Profession	_____	
Mère			
Nom	_____		
Prénom	_____		
Adresse	CP	Ville	_____
Téléphone	Profession	_____	

Forfaits			
FORFAIT 4H	[]	+ ppg	595€ + licence
FORFAIT 5H	[]	+ ppg	660€ + licence
FORFAIT 7H ET PLUS	[]	+ ppg	730€ + licence
HA DIDEROT	[]	+ ppg	880€ + licence
HA JULES HAAG	[]	+ ppg	695€ + licence
FORFAIT SYNCHRO	[]	+ ppg	450€ + licence

Licence			
Licence Fédérale	[]		41,46€
Licence compétition	[]		<u>66,06€</u>
Extension (2ème discipline)	[]		

Cotisations		Merci d'indiquer en page 3 les créneaux horaires de présence du patineur, à respecter sur la saison. En cas de changement, les entraîneurs doivent être informés au moins une semaine avant.
Choix Forfait	[]	
Licence	[]	
Montant total	[]	

Politique familiale : -10% sur la deuxième cotisation (moins chère des deux) si 2 personnes de la même famille
 -20% sur la troisième cotisation (moins chère des trois) si 3 personnes de la même famille
 -30% sur la quatrième cotisation (moins chère des quatre) si 4 personnes de la même famille

HA = HORAIRES AMENÉ (applicable sur la quatrième cotisation et au delà si plus de 4 personnes de la même famille)

JOINDRE AU DOSSIER

Certificat médical

Autorisation anti-dopage

Formulaire Demande de Licence

2 CD vierges avec boîtiers

CHOIX DES JOURS D'ENTRAINEMENTS

*** Merci de cocher les créneaux horaires de présence du patineur, A RESPECTER SUR LA SAISON. En cas de changement, les entraîneurs doivent être informés au moins une semaine avant. Les seules heures récupérables seront celles annulées par les entraîneurs (en cas de maladie ou impondérable les heures ne sont pas récupérables)**

NOM PATINEUR _____

NIVEAU _____

Groupe SYNCHRO	<input type="checkbox"/>	Mardi de 18h15 à 19h45	VOIR NOTE CI DESSOUS
	<input type="checkbox"/>	Samedi de 13h à 14h	
Groupe Artistique	<input type="checkbox"/>	Lundi de 12h à 14h	UNIQUEMENT SPORT ÉTUDE DIDEROT
	<input type="checkbox"/>	Lundi de 14h à 16h	
	<input type="checkbox"/>	Lundi de 19h30 à 20h30	
	<input type="checkbox"/>	Mardi de 10h00 à 12h00	UNIQUEMENT SPORT ÉTUDE JULES HAAG
	<input type="checkbox"/>	Mardi de 12h à 14h	
	<input type="checkbox"/>	Mardi de 16h30 à 18h00	
	<input type="checkbox"/>	Mercredi de 7h00 à 9h45	UNIQUEMENT SPORT ÉTUDE JULES HAAG
	<input type="checkbox"/>	Mercredi de 12h30 à 14h	
	<input type="checkbox"/>	Jeudi de 10h à 12h	
	<input type="checkbox"/>	Jeudi de 12h à 14h	UNIQUEMENT SPORT ÉTUDE DIDEROT
	<input type="checkbox"/>	Jeudi de 14h à 16h	
	<input type="checkbox"/>	Vendredi de 12h à 14h	
	<input type="checkbox"/>	Samedi de 7h à 9h15	

SYNCHRO :

L'heure d'individuel devra être sélectionnée sur les horaires compétiteurs avec l'accord des entraîneurs (hors samedi matin)



AUTORISATIONS, URGENCES ET ACCEPTATION REGLEMENT INTERIEUR

Je, soussigné(e) _____
Agissant en qualité de _____
Autorise mon enfant (nom, prén _____

A participer aux activités du club de patinage artistique (BAPA) dans le cadre fixé par le règlement intérieur.
En cas d'urgence, le patineur sera dirigé vers le service d'urgence le plus proche par les services de secours.

A être pris(e) en photo, soit individuellement soit en groupe et à publier (avec ou sans le nom de l'enfant en légende) sur le site internet du BAPA ainsi que sur l'ensemble des publications du BAPA valable pour une durée indéterminée.
Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment sur demande écrite au BAPA.

La présente autorisation est personnelle et inaccessible.

ETABLISSEMENT SCOLAIRE FREQUENTE :

ECOLE

Adresse _____ CP _____ Ville _____
CLASSE _____

Personnes à prévenir en cas d'urgence

Nom

Prénom

Adresse

CP _____

Ville _____

Téléphone

Nom

Prénom

Adresse

CP _____

Ville _____

Téléphone

Toute inscription dans les catégories comprenant de la PPG (détection, PA DG HA Synchro) implique une présence assidue aux heures de glace et de PPG. Les entraîneurs en accord avec le bureau se réservent le droit de conditionner l'accès compétitions à la présence et à l'investissement sur glace et en PPG du patineur.

Tout manquement au respect des entraîneurs et intervenants entraînera une exclusion temporaire ou permanente du club et de ses structures sur décision du bureau du club et ce sans possibilité de remboursement même partiel de la cotisation.

Toute inscription au BAPA vaut acceptation dans son intégralité de son règlement intérieur et implique de s'y conformer.

Le règlement intérieur du BAPA est accessible sur le site internet du BAPA ainsi que sur simple demande au bureau du club.

Les horaires sont accessibles sur le site internet du BAPA et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des impératifs liés à la ville, aux événements sportifs du BAPA ou aux événements sportifs des autres clubs de glace de Besançon.

Toute modification donne lieu à une information préalable.

Signature

Fait à _____

Le _____